



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hygiène alimentaire

Question écrite n° 18683

Texte de la question

M. François Colcombet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les risques liés à l'utilisation abusive d'antibiotiques dans les élevages non seulement à des fins thérapeutiques mais aussi comme activateurs de croissance. Une publication scientifique anglaise a ainsi fait état d'un cas de résistance à certains antibiotiques de la part d'un salarié travaillant dans une usine de transformation de volailles. Une mission de réflexion a été confiée à des personnalités scientifiques sur les dangers de cette pratique. La Communauté européenne mène une démarche similaire. En raison de l'inquiétude croissante des consommateurs mais également des éleveurs et des personnels employés dans les abattoirs et ateliers de transformation, il demande de lui faire connaître où en sont les travaux de ces missions et si des rapports d'étapes sont disponibles.

Texte de la réponse

Les principales réflexions menées aux niveaux national et communautaire, en ce qui concerne le risque de développement d'antibiorésistances chez les bactéries dangereuses pour l'homme que peut présenter l'utilisation d'antibiotiques en élevage, ne sont pas toutes achevées. Les deux personnalités scientifiques auxquelles les ministres en charge de la santé et de l'agriculture avaient confié une mission de réflexion sur l'utilisation d'antibiotiques comme facteur de croissance en alimentation animale ont remis leur rapport. Celui-ci est disponible à la direction générale de l'alimentation. Toutefois, d'autres éclairages sont également attendus sur la question des antibiorésistances, qui est complexe et qui dépasse largement le domaine de l'élevage. En effet, une mission de réflexion plus générale sur les actions à mettre en place pour lutter contre le développement d'antibiorésistances susceptibles d'avoir un impact négatif sur la santé publique est actuellement menée par le directeur du réseau national de santé publique, à la demande du secrétaire d'Etat à la santé. En outre, au niveau communautaire, le comité scientifique directeur a engagé un travail d'évaluation des risques prenant en compte toutes les utilisations d'antibiotiques.

Données clés

Auteur : [M. François Colcombet](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18683

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 1998, page 4757

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5819